

Initiative pour le droit à l'éducation : Stratégie 2023-2026

Faire progresser la réalisation du droit à
l'éducation dans un monde en mutation





Sommaire

Résumé 5

A propos de nous 8

Le droit à l'éducation dans un monde en mutation 12

Notre théorie du changement 17

Les domaines sur lesquels nous concentrerons nos efforts dans les années à venir 21

Comment nous mettrons en œuvre notre stratégie 34





Résumé

**Nous sommes l'Initiative pour le droit à l'éducation
(RTE de son acronyme anglais).**

Nous sommes des gardiens du droit à l'éducation.



**Les droits de
l'Homme sont
au cœur**

de qui nous sommes
et de ce que nous
faisons.



**Nous embrassons
la diversité dans
notre vision du
monde,**

dans notre
composition et dans
nos méthodologies.



**Nous
sommes une
organisation
agile, flexible et
adaptable,**

dont l'engagement
en faveur du droit
à l'éducation
est manifeste et
inébranlable.



**Nous sommes
rigoureusement
redevables,**

transparents et
toujours en quête
d'apprentissage.



**Nous croyons en
la collaboration,**
non en la concurrence.



**Nous favorisons
l'accès aux
droits,**

nous n'offrons pas la
charité.



“L'Initiative pour le droit à l'éducation, en tant qu'organisation internationale de droits de l'Homme, est la première ONG qui couvre de manière compréhensive le droit à l'éducation au niveau international. Le travail qu'elle mène, en termes de recherche, analyse, sensibilisation et plaidoyer en fait une référence majeure dans ce domaine, et le rôle qu'elle joue est unique. Dans le domaine du droit à l'éducation, très peu d'ONG ont une expertise comparable. L'organisation cherche constamment à renforcer les capacités en matière de droits de l'Homme des défenseurs du droit à l'éducation dans le monde entier, afin d'assurer que chacun puisse exercer son droit à l'éducation, tout en renforçant la redevabilité dans le monde entier.”

Rolla Mounné

**Spécialiste de programme, Programme sur le droit à l'éducation,
UNESCO**

L'éducation n'est pas un privilège. C'est un droit de l'Homme.

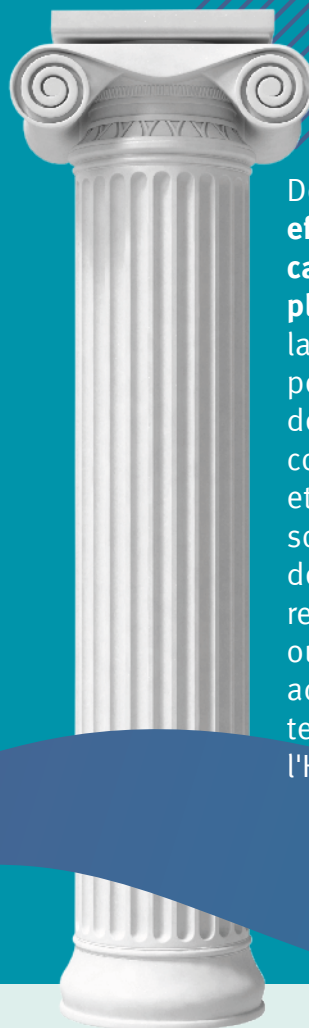
Ce principe central du droit international est notre pilier fondateur et guide notre travail en tant qu'organisation internationale non gouvernementale de droits de l'Homme entièrement dédiée à la promotion et à la défense du droit à l'éducation.

Notre vision est celle d'un monde dans lequel tous les individus peuvent pleinement jouir du droit à l'éducation dans toutes ses dimensions, de la naissance à l'âge adulte et tout au long de la vie, quels que soient leur statut et leur situation, et dans lequel tous les droits de l'Homme sont respectés, protégés et réalisés dans et par l'éducation.

Notre travail repose sur deux piliers fondamentaux.



Premièrement, **nous protégeons et renforçons les cadres juridique, politique et institutionnel internationaux qui garantissent le droit à l'éducation**, en veillant à ce qu'une approche de l'éducation, fondée sur les droits, soit au centre du débat, de la documentation et de la politique au niveau international. Nous clarifions les normes juridiques et contribuons à les définir si nécessaire.



Deuxièmement, **nous nous efforçons de renforcer les capacités d'un écosystème plus large d'acteurs**, travaillant souvent dans l'ombre pour soutenir les initiatives des autres. Nous excellons à construire des mouvements et à catalyser l'action. Nous sommes engagés à partager des connaissances et des ressources, à développer des outils et du matériel en libre accès et à rendre le droit international des droits de l'Homme accessible.

Cette stratégie s'appuie sur plus de deux décennies d'impact conduisant à des changements au niveau international en établissant et en clarifiant les normes juridiques internationales, en défendant le droit à l'éducation dans de multiples secteurs, en renforçant les capacités et en galvanisant les mouvements, en soutenant les partenaires nationaux dans leurs interventions et en menant une réflexion critique sur le droit à l'éducation afin de parvenir à un changement juridique, politique et social.

Contexte et priorités

Les risques qui pèsent sur la réalisation du droit à l'éducation sont multiples et aggravés par l'évolution rapide du monde dans lequel nous vivons. Cependant, cette stratégie reconnaît la nécessité de concentrer nos efforts, en cherchant à obtenir un impact maximal en soutenant les acteurs de la société civile dans les secteurs de l'éducation, des droits de l'Homme et du développement, et en renforçant les cadres juridique, politique et institutionnel internationaux qui garantissent le droit à l'éducation. Au cours des trois prochaines années, nous nous appuierons sur notre solide expérience du droit international des droits de l'Homme et de l'utilisation de ses mécanismes, sur notre expertise thématique de dimensions spécifiques du droit à l'éducation et sur notre réseau mondial de contacts, aux niveaux local, national et international, ainsi que dans le monde universitaire, la société civile et les organisations internationales non gouvernementales, pour nous engager dans les domaines thématiques suivants :



Promouvoir les droits à la protection et à l'éducation de la petite enfance (PEPE), y compris l'enseignement préscolaire gratuit.



Appeler à la protection et à la mise en œuvre du droit à l'éducation publique et à la réglementation des acteurs non étatiques impliqués dans l'éducation.



Collaborer avec les étudiants pour surveiller les inégalités dans l'accès et la participation à l'enseignement supérieur.



Évaluer l'utilisation croissante de la technologie dans l'éducation du point de vue des droits de l'Homme.



Influencer les cadres juridique et politique en réponse au lien entre le changement climatique et le droit à l'éducation, à la fois en termes d'impact et de solutions.



Cette stratégie ambitieuse s'appuie sur une théorie du changement détaillée plus bas, une équipe solide d'experts multilingue et pluridisciplinaire déterminée à faire du droit à l'éducation une réalité, ainsi que sur une série d'initiatives de sensibilisation couronnées de succès.

A propos de nous

**Nous sommes
des gardiens
du droit à
l'éducation.**

Qui nous sommes

Nous sommes une organisation internationale non gouvernementale de droits de l'Homme qui se consacre entièrement à la promotion et à la défense du droit à l'éducation.

Notre raison d'être

Nous existons parce que le droit à l'éducation n'est pas pleinement réalisé, qu'il est encore violé et qu'il fait l'objet d'une menace constante et évolutive.

Les secteurs des droits de l'Homme, de l'éducation et du développement ont manifestement besoin d'une organisation de la société civile qui soit experte en matière de droit à l'éducation et qui joue le rôle de chien de garde. Nous existons pour promouvoir et défendre l'éducation en tant que droit de l'Homme au niveau international et pour aider les acteurs de la société civile à comprendre et à utiliser les textes juridiques et les mécanismes relatifs aux droits de l'Homme afin de faire progresser la réalisation du droit à l'éducation au niveau national, en demandant aux États de rendre des comptes par le biais de la surveillance, de l'établissement de rapports, du plaidoyer et de l'action en justice.

Le monde que nous voulons voir

Notre vision est celle d'un monde dans lequel tous les individus peuvent pleinement jouir du droit à l'éducation dans toutes ses dimensions, de la naissance à l'âge adulte et tout au long de la vie, quels que soient leur statut et leur situation, et dans lequel tous les droits de l'Homme sont respectés, protégés et réalisés dans et par l'éducation.

Ce que nous faisons

Notre mission est de promouvoir et défendre l'éducation en tant que droit de l'Homme dans le monde entier en :

- protégeant et renforçant le cadre juridique, politique et institutionnel international qui garantit le droit à l'éducation et guide sa mise en œuvre au niveau national
- renforçant la capacité des acteurs de la société civile à comprendre et à utiliser efficacement les textes juridiques et les mécanismes relatifs aux droits de l'Homme pour faire progresser la réalisation du droit à l'éducation à tous les niveaux par le biais de la surveillance, de l'établissement de rapports, du plaidoyer et de l'action en justice.

Nos valeurs



Les droits de l'Homme sont au cœur de notre travail. Les droits de l'Homme sont essentiels pour vivre dans la dignité. Leur reconnaissance et leur protection sont fondamentales pour une société pacifique et inclusive. Le droit relatif aux droits de l'Homme est un pilier fondamental à partir duquel nous cherchons à relever les défis mondiaux, et un outil puissant pour parvenir à un changement durable.



Engagement, constance et fiabilité. Nous nous consacrons au droit à l'éducation, avec passion et détermination. Nous sommes sérieux et engagés à soutenir les autres.



Flexibilité et adaptabilité. Nous sommes une petite organisation agile, dotée d'un réseau mondial de connexions qui nous permet de nous adapter à différents défis et de catalyser l'action sur des questions urgentes et émergentes.



Donner des moyens d'action, et non faire de la charité. Les changements à long terme se produisent lorsque les personnes peuvent accéder à leurs droits, les défendre et les protéger. Nous ne croyons pas à la charité, mais au renforcement des capacités et au partage des connaissances et des ressources, en travaillant en partenariat avec celles et ceux qui ont des domaines d'expertise et de connaissances différents.



La collaboration, pas la concurrence. Dans un monde où les ressources sont rares et les violations des droits multiples, la concurrence entre les organisations de la société civile (OSC) affaiblit notre potentiel collectif de changement et, en fin de compte, compromet la réalisation des droits. Notre approche repose sur un engagement à travailler en partenariat et sur la conviction que les efforts collectifs en faveur du droit à l'éducation sont renforcés lorsque des organisations et des acteurs d'horizons divers se réunissent dans un esprit de collaboration, et non de concurrence. Nous croyons au partage des connaissances, au travail en commun pour atteindre un potentiel maximal et à la combinaison des connaissances et des ressources pour améliorer la protection et la promotion des droits.



Embrasser et rechercher la diversité. Nous pensons que la pluralité des points de vue, des voix et des perspectives enrichit notre travail et notre compréhension. Nous embrassons et recherchons la diversité des personnes qui travaillent avec nous, y compris leurs langues et leur vision du monde, dans l'engagement avec notre environnement et dans les méthodes que nous utilisons pour parvenir au changement.



Redevabilité, transparence et quête d'apprentissage Nous sommes ouverts et transparents sur notre travail, nos succès et nos domaines d'amélioration. Nous sommes engagés à écouter, à apprendre et à répondre aux retours que nous recevons sur la manière de grandir et de s'adapter en tant qu'organisation.

”

“Les organisations veulent toujours mettre leur logo partout, être visibles, et RTE a démantelé ça. Il y a de plus en plus d'appels à décoloniser le domaine de la société civile internationale et à avoir plus de leadership dans les pays du Sud, dans les organisations nationales et c'est ce que RTE fait depuis un moment sans le dire.”

Sylvain Aubry

Human Rights Watch

”

“OMEP est honorée de travailler avec RTE et a de la reconnaissance pour l'intelligence et l'engagement de tous ses membres. Ils nous ont aidés et continuent de nous aider beaucoup dans notre travail de plaidoyer pour le droit à l'éducation de la petite enfance. RTE est une puissante et très grande organisation en termes d'idées, de cohérence, d'humanité et de générosité.”

Mercedes Mayol Lassalle

Présidente mondiale, OMEP

Notre histoire

L'initiative pour le droit à l'éducation a été créée en 2000 par la première rapporteuse spéciale des Nations unies sur le droit à l'éducation, Katarina Tomasevski. Conçu à l'origine comme un répertoire en ligne d'informations sur le droit à l'éducation, le droit international, les constitutions nationales et les rapports de Katarina Tomasevski, ce site web s'est développé en termes de contenu et d'influence. En 2008, ActionAid, Amnesty International et la Campagne mondiale pour l'éducation ont décidé de rendre hommage à Katarina Tomasevski en poursuivant son travail dans le cadre d'une initiative collaborative qui allait créer des ponts entre leurs domaines respectifs du développement, des droits de l'Homme et de l'éducation. En 2012, Save the Children et Human Rights Watch ont rejoint ces organisations pour renforcer l'orientation stratégique de RTE. En mai 2017, RTE est devenue une association indépendante, enregistrée en Angleterre et au Pays de Galles (numéro 1173115). En 2021, l'organisation a également été enregistrée en France (numéro d'enregistrement W751261694).



“J’ai très bien connu l’extraordinaire Katarina Tomasevski, la première rapporteuse spéciale des Nations-unies sur le droit à l’éducation. Elle serait extrêmement fière de l’Initiative pour le droit à l’éducation qui a continué et considérablement étendu son travail. RTE est l’organisation internationale de référence incontournable pour toutes les questions concernant le droit à l’éducation aujourd’hui”.

Steven J. Klees

Professeur de politique éducative internationale, Université de Maryland, USA

Notre héritage

Depuis plus de 20 ans, nous avons démontré notre engagement et notre constance dans la promotion et la défense du droit à l'éducation. La plupart de nos actions sont menées en soutien à d'autres, dans l'ombre et au service d'une vision collaborative et à long terme. Ci-dessous quelques-uns de nos impacts et de notre valeur ajoutée :



Photo: UNESCO

Promouvoir l'éducation en tant que droit et introduire une approche fondée sur les droits de l'Homme dans le secteur de l'éducation et du développement.

Nous sommes un point de référence international incontournable sur le droit à l'éducation, et nos informations et outils en libre accès, tels que notre [guide de suivi](#) et notre [liste d'indicateurs du droit à l'éducation](#), ont façonné le suivi de l'éducation du point de vue des droits de l'Homme dans de multiples secteurs. En outre, nous continuons à fournir un centre de ressources sur le droit à l'éducation grâce à notre [site web](#) multilingue très visité.

Renforcer les normes juridiques et politiques sur le droit à l'éducation

Nous avons interprété de façon progressive comment le droit à l'éducation s'applique dans la réalité et avons poussé au renforcement des normes internationales lorsque cela s'avérait nécessaire. Notre réalisation la plus notable, à ce jour, est notre rôle dans l'élaboration des Principes d'Abidjan sur les obligations des États en matière de droits de l'Homme de fournir un enseignement public et de réglementer la participation du secteur privé dans l'éducation, qui ont été largement reconnus et utilisés depuis leur adoption en 2019.



Mener une réflexion critique sur le droit à l'éducation afin de susciter des changements juridiques, politiques et sociaux.

Forts d'une connaissance approfondie et d'une expertise technique du droit à l'éducation, nous fournissons depuis longtemps une analyse juridique et politique de ses différentes dimensions. En particulier, nous nous sommes concentrés sur des domaines émergents ou négligés tels que la privatisation et la commercialisation de l'éducation et l'éducation et la protection de la petite enfance, en formulant des recommandations et en plaidant pour la protection et la mise en œuvre du droit à l'éducation. Notre expertise, nos connaissances approfondies et notre plaidoyer pertinent nous ont amené à collaborer, à co-éditer et à contribuer au travail d'acteurs clés dans le domaine de l'éducation, tels que le Programme de l'UNESCO sur le droit à l'éducation, l'Institut International de Planification de l'Éducation de l'UNESCO, le Rapport GEM de l'UNESCO, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'éducation et la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples.



Soutenir les efforts des partenaires nationaux pour faire progresser la réalisation du droit à l'éducation sur le terrain.

Notre objectif n'est pas de mener nos propres interventions au niveau national, mais de réunir des domaines d'expertise complémentaires. Ceux qui sont ancrés dans les contextes nationaux possèdent les connaissances approfondies nécessaires pour intervenir, tandis que nous pouvons offrir une vaste expérience en matière d'engagement avec des mécanismes internationaux pour transcender l'activisme au niveau national et lui donner une dimension internationale. Voir, par exemple, notre travail avec des partenaires au Kenya, en Ukraine, en France, au Royaume-Uni et au Chili.



Réunir et catalyser les différents acteurs engagés en faveur du droit à l'éducation.

Nous avons excellé à rassembler ces acteurs, du niveau local au niveau mondial, à créer des ponts entre les secteurs et à renforcer les capacités, tout en catalysant les collaborations et les actions. Il s'agit là d'une caractéristique essentielle de notre organisation : notre engagement en faveur du partenariat, de l'ouverture de notre vaste et riche réseau de contacts à la collaboration et à la stimulation d'actions conjointes, en particulier pour faire avancer des agendas politiques et juridiques progressistes spécifiques.



Le droit à l'éducation dans un monde en mutation

L'éducation n'est pas un privilège. C'est un droit de l'Homme.

“Toute personne a droit à l'éducation” - Article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme.

Ce droit fondamental, reconnu et protégé par le droit international, commence à la naissance, dure toute la vie et agit comme un catalyseur dont la réalisation permet l'accès et la jouissance des autres droits de l'Homme. L'éducation est essentielle au développement et au bien-être des individus et à l'édification de sociétés justes, pacifiques et durables.

Les États, qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques publiques, doivent tout mettre en œuvre pour assurer une éducation publique inclusive, gratuite et de qualité pour toutes et tous. Conformément à leurs obligations en matière de droits de l'Homme, ils doivent garantir, protéger et mettre en œuvre le droit à l'éducation dans toutes ses dimensions en adoptant des lois, des politiques et des financements adéquats, ainsi que des mécanismes politiques et juridiques efficaces pour remédier à tout manquement ou toute violation.



Le droit à l'éducation n'est pas encore réalisé

Malgré l'importance fondamentale de l'éducation pour le développement des individus et de sociétés justes, durables et pacifiques, le droit à l'éducation n'est pas pleinement réalisé.

Des millions d'enfants, de jeunes et d'adultes n'ont toujours pas accès à l'éducation. Les plus touchés sont les plus marginalisés, les plus vulnérables et les plus défavorisés. A titre d'exemple :

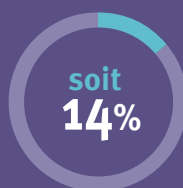


1 enfant sur 4

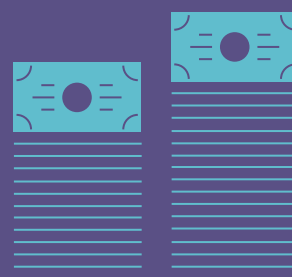
de moins de 5 ans n'a pas accès à l'éducation préscolaire, malgré les avantages incommensurables que les soins et l'éducation de la petite enfance offrent aux enfants, à leurs familles et à leurs communautés, ainsi qu'aux systèmes éducatifs eux-mêmes.

244 millions

d'enfants âgés de 6 à 18 ans ne sont pas scolarisés



des enfants de cette tranche d'âge dans le monde.



100 milliards

de dollars (USD) de déficit de financement annuel prévu



1 adolescente sur 3

issue des ménages les plus pauvres n'a jamais mis les pieds dans une salle de classe



773 millions

d'adultes, principalement des femmes, sont analphabètes.



L'éducation n'est pas gratuite. Les ménages financent 30% du total des dépenses mondiales d'éducation



Environ 8% des familles empruntent pour payer l'éducation.

Des millions d'autres enfants et jeunes sont scolarisés mais reçoivent une éducation de mauvaise qualité, et les familles assument souvent la responsabilité financière de la scolarisation de leurs enfants, malgré l'obligation des États de fournir une éducation publique et gratuite. En effet, collectivement, les États ne respectent pas cette obligation, avec un déficit de financement annuel mondial prévu de 100 milliards de dollars (USD) pour les cibles d'éducation de l'ODD 4. L'absence de financement adéquat de l'éducation publique ouvre la porte à une privatisation et une commercialisation rampantes de l'éducation, qui menacent de diviser davantage des populations mondiales de plus en plus inégales en termes d'accès à une éducation de qualité.



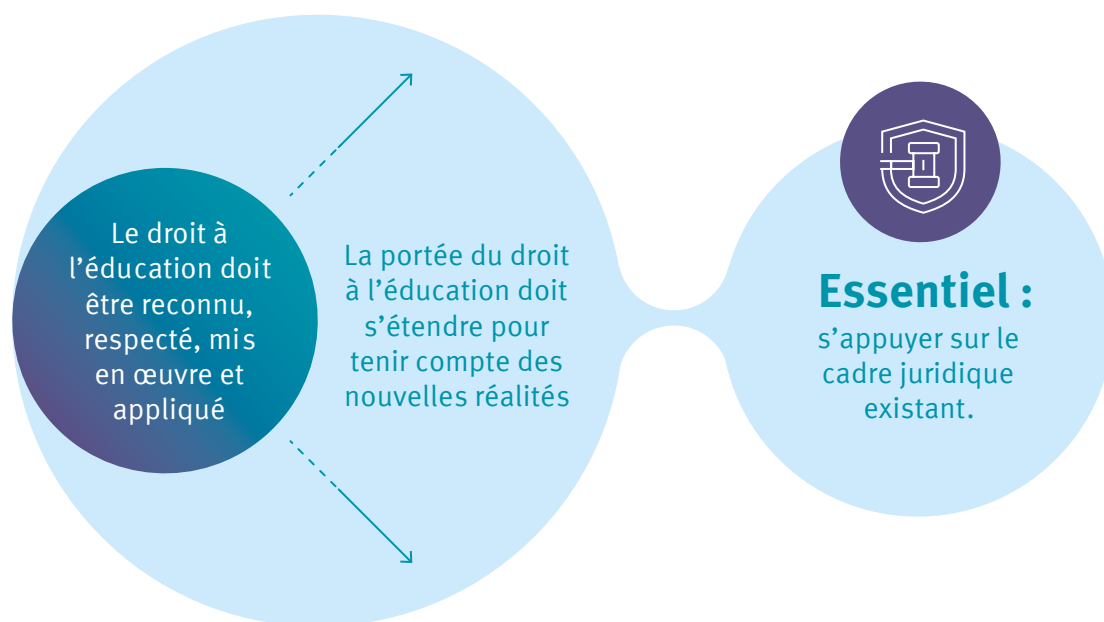
L'éducation est affectée par un monde en crise et en transformation rapide.

En plus de ces défis, le monde est confronté à une pluralité de crises : pandémies mondiales, changement climatique, conflits et crises économiques et sociales qui exacerbent la pauvreté et les mouvements migratoires internes et externes massifs. Ces forces macro-structurelles aggravent les menaces existantes à l'exercice du droit à l'éducation et créent de nouveaux défis, tels que l'intégration rapide de la technologie dans l'éducation, les fermetures d'écoles à long terme et le développement de l'enseignement à distance.

Les systèmes éducatifs et leurs acteurs sont en mutation

Les acteurs de l'éducation comprennent les États, les organisations intergouvernementales et de la société civile, les universitaires, les chercheurs, les bailleurs et les entreprises. Leurs rôles et leurs relations sont en mutation. L'implication croissante des acteurs privés dans l'éducation, tant au niveau des États que des organisations intergouvernementales, est un nouveau phénomène qui affecte et transforme l'éducation dans le monde entier, tout en remettant en question la définition de l'espace public.

Le droit à l'éducation est à un tournant



Si des efforts doivent encore être déployés pour reconnaître, respecter, protéger et mettre en œuvre le droit à l'éducation dans le monde entier, son champ d'application doit être élargi pour tenir compte des nouvelles réalités. Cependant, dans le paysage complexe décrit ci-dessus, le droit à l'éducation, obtenu de haute lutte, est aujourd'hui menacé, malgré les progrès mondiaux transformateurs qui ont été accomplis en vue de sa réalisation au cours de la seconde moitié du 20^e siècle. Il y a des reculs par rapport aux engagements existants, comme la violation inacceptable du droit à l'éducation des filles en Afghanistan. En outre, dans la perspective de nouvelles négociations sur la portée du droit à l'éducation, il sera essentiel de veiller à ce que tout nouveau développement soit fondé sur le cadre juridique existant afin d'éviter tout retour en arrière. Les progrès ne doivent jamais être considérés comme acquis. La mise en œuvre du droit à l'éducation par les États doit faire l'objet d'une surveillance afin d'identifier les manquements et les violations et d'entreprendre des processus ciblés de plaidoyer et de redevabilité. Il est tout aussi important que les acteurs de la société civile disposent des informations, des outils et des compétences nécessaires pour défendre le droit à l'éducation aux niveaux national et international. Enfin, les efforts déployés au niveau international pour garantir que le cadre des droits de l'Homme donne le ton à la mise en œuvre nationale d'une manière qui respecte l'esprit et l'essence du droit à l'éducation sont vitaux et permanents.

Photo: UNESCO



Malgré ces défis, il y a lieu de se réjouir.

Les experts internationaux se sont regroupés autour de définitions et de conceptions du droit à l'éducation dans le contexte de la privatisation et de la commercialisation de l'éducation, qui ont été rassemblées dans les Principes d'Abidjan. Des efforts collectifs de plaidoyer ont conduit à l'arrêt du financement international des chaînes d'écoles commerciales. Un mouvement engagé d'acteurs mondiaux issus de divers secteurs se mobilise en faveur du droit à l'éducation de la petite enfance. Le langage et le récit utilisés dans les documents et rapports internationaux sur les droits de l'Homme défendent le droit à l'éducation dans différentes dimensions, y compris l'éducation préscolaire et l'enseignement supérieur. Ces évolutions sont porteuses d'espoir et soulignent l'importance de la collaboration entre des acteurs engagés pour promouvoir le droit à l'éducation.

L'évaluation de ce contexte complexe dans lequel la réalisation du droit à l'éducation doit progresser constitue le fondement de cette stratégie.



Notre théorie du changement

Notre objectif ultime :

le monde que nous voulons voir

Un monde dans lequel tous les individus, quels que soient leur statut et leur situation, peuvent jouir pleinement du droit à l'éducation dans toutes ses dimensions, de la naissance à l'âge adulte et tout au long de la vie, et dans lequel tous les droits de l'Homme sont respectés, protégés et réalisés dans et par l'éducation.

+



Nos objectifs intermédiaires :

ce qu'il faut pour voir ce monde

- Les États adoptent, mettent en œuvre et appliquent des lois et des politiques appropriées pour réaliser le droit à l'éducation dans toutes ses dimensions, qui :
 - + Respectent les normes internationales en matière de droits de l'Homme, y compris dans les domaines nouveaux ou émergents
 - + Sont budgétées et financées de manière adéquate
 - + Protègent le système d'éducation publique et donnent la priorité au droit à l'éducation des enfants des communautés marginalisées.
- Les États sont responsables de leurs actions ou omissions sur et hors de leur territoire.
- Les acteurs de la société civile - y compris les organisations de la société civile, les parents, les enseignants, les étudiants et les universitaires - participent à l'élaboration des lois et des politiques en matière d'éducation aux niveaux national et international dans une perspective de droits de l'Homme, et disposent des outils nécessaires pour surveiller la réalisation du droit à l'éducation et demander des comptes aux États.

Nos objectifs:

Ce que nous allons influencer

Nous sommes une organisation internationale non gouvernementale qui s'engage à travailler en partenariat avec des organisations nationales. Notre approche reflète notre conviction que ceux qui sont ancrés dans les contextes nationaux sont des experts de leur environnement et des défis auxquels ils sont confrontés, et qu'ils sont donc les mieux placés pour mener à bien le travail au niveau national. Par conséquent, nos efforts se concentrent principalement sur l'influence du cadre international des droits de l'Homme, dans lequel nous avons une grande expérience. Nous cherchons également à influencer la réalisation du droit à l'éducation au niveau national en aidant les partenaires nationaux à influencer les changements nécessaires sur le terrain.

Objectif 1 :

Protéger et renforcer les cadres juridique, politique et institutionnel internationaux qui garantissent le droit à l'éducation et guident sa mise en œuvre au niveau national



Comment nous mesurerons les résultats qui contribuent à cet objectif :

- Les documents de politique internationale relatifs à l'éducation comprendront des références aux droits de l'Homme.
- Le cadre juridique international en matière de droits de l'Homme sera élargi pour couvrir de nouvelles dimensions du droit à l'éducation.
- Tout nouveau développement du contenu du droit à l'éducation sera fondé sur les normes et garanties existantes en matière de droits de l'Homme.
- Les documents et les politiques des organisations intergouvernementales reflèteront les positions politiques et le langage de RTE sur l'interprétation du droit à l'éducation et ses nouveaux développements.
- Les États utiliseront les systèmes multilatéraux, tels que les Nations unies, pour défendre le droit à l'éducation.

Objectif 2 :

Renforcer la capacité des acteurs de la société civile à comprendre et à utiliser efficacement les textes juridiques et les mécanismes relatifs aux droits de l'Homme pour faire progresser la réalisation du droit à l'éducation à tous les niveaux par la surveillance, l'établissement de rapports, le plaidoyer et l'action en justice.



Comment nous mesurerons les résultats qui contribuent à cet objectif :

- Les acteurs de la société civile adoptent le langage et les narratifs des droits de l'Homme dans leur travail, y compris les interprétations récentes développées par les experts en droits de l'Homme.
- Les acteurs de la société civile contrôlent l'éducation sur la base de données probantes et d'une approche fondée sur les droits.
- Les acteurs de la société civile rendent compte aux mécanismes nationaux et internationaux de protection des droits de l'Homme.
- Différents acteurs de la société civile combinent leurs efforts, collaborent et se soutiennent mutuellement.

Nos activités :

ce que nous ferons pour atteindre nos objectifs



Informer

de manière accessible sur les cadres juridique et politique internationaux relatifs au droit à l'éducation, notamment par le biais de notre site web multilingue.



Plaider

pour que les États s'engagent légalement à respecter et à mettre en œuvre le droit à l'éducation, que ce soit au niveau national ou extraterritorial, y compris en tant que membres d'organisations intergouvernementales. Ce faisant, nous visons également à garantir que les gouvernements soient tenus responsables du respect de leurs obligations en matière de droits de l'Homme.



Mener des recherches

en analysant et en clarifiant le cadre juridique et politique international relatif au droit à l'éducation et en fournissant une analyse juridique sur des questions spécifiques, y compris sur les nouvelles dimensions du droit à l'éducation.



Fournir un soutien technique

aux acteurs de la société civile pour qu'ils utilisent le droit et les mécanismes relatifs aux droits de l'Homme comme outil pour renforcer leurs travaux de recherche et de plaider, ainsi qu'aux États et aux organisations intergouvernementales pour qu'ils mettent en œuvre le droit à l'éducation de manière adéquate.



Construire des ponts

entre différents domaines (droits de l'Homme, éducation et développement), acteurs (OSC, organisations intergouvernementales, universitaires, États) et communautés linguistiques (anglais, français, espagnol et arabe) afin de catalyser l'action et de permettre à divers acteurs de travailler ensemble pour obtenir des changements significatifs aux niveaux national et international afin de faire progresser la réalisation du droit à l'éducation.



Collaborer

en participant à divers réseaux, dans le domaine de l'éducation et dans des domaines connexes, et en cultivant des relations et des partenariats avec des acteurs clés de l'éducation, tels que l'UNESCO et la rapporteuse spéciale des Nations unies sur le droit à l'éducation.



Sensibiliser

aux violations du droit à l'éducation et aux manquements dans sa mise en œuvre.

”

“Au fil des ans, nous avons utilisé RTE comme notre point de référence pour tout ce qui concerne le droit international, la recherche, y compris en droit comparé, et RTE a toujours été très aimable avec nous en faisant également la promotion de notre travail et j'apprécie beaucoup cela.”

Faranaaz Veriava

Chef de l'éducation, Section 27, cabinet d'avocat d'intérêt public, Afrique du Sud

Les domaines sur lesquels nous concentrerons nos efforts dans les années à venir

Notre approche stratégique :

Cette stratégie vise à tirer parti de nos succès de ces dernières années, tout en examinant les défis les plus critiques et les plus émergents pour le droit à l'éducation.



En termes de contenu : nous continuerons à concentrer notre recherche et notre plaidoyer sur des dimensions spécifiques du droit à l'éducation, comme décrit ci-dessous, tout en nous engageant dans le débat et le développement de l'élargissement du champ d'application du droit à l'éducation sous l'égide de l'UNESCO.



En termes de rôle : nous renforcerons notre rôle de leader d'une pensée critique sur le droit à l'éducation et augmenterons notre soutien aux acteurs qui s'engagent à faire progresser la réalisation du droit à l'éducation par le biais de l'assistance technique et du développement des capacités. Nous explorerons de nouveaux modèles économiques pour soutenir ce rôle.



En termes de publics cibles, nous continuerons à travailler en étroite collaboration avec les acteurs de la société civile, qui constituent notre principal public, en mettant l'accent sur les jeunes.

Critères pour le choix de nos domaines thématiques

Nous sommes engagées à faire progresser la réalisation du droit à l'éducation dans toutes ses dimensions, et nous sommes prêts à fournir des conseils et un appui technique à nos partenaires, quels que soient leurs besoins. De même, nous reconnaissons la nécessité de nous concentrer sur notre propre travail et nous sélectionnons des domaines d'intérêt en fonction des critères suivants :

Domaines émergents et critiques pour la protection et la défense du droit à l'éducation

Domaines dans lesquels le cadre juridique et/ou des droits de l'homme doivent être développés et renforcés

Dimension et urgence de la question en termes de réalisation du droit à l'éducation

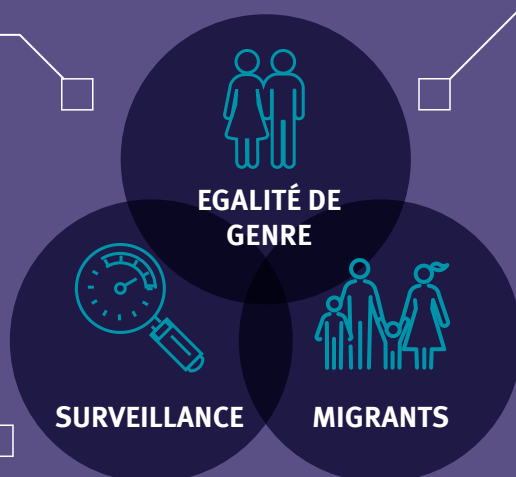
Mesure dans laquelle la surveillance existant du point de vue des droits de l'Homme est effectuée au niveau local



Sur la base de ces critères, nous avons décidé de concentrer nos efforts dans les années à venir sur les domaines suivants :

La promotion des droits à **l'éducation et à la protection de la petite enfance** (EPPE), y compris l'enseignement préscolaire gratuit.

La collaboration avec les étudiants pour surveiller les inégalités dans l'accès et la participation à **l'enseignement supérieur**.



L'appel à la protection et à la mise en œuvre du **droit à l'éducation publique et à la régulation des acteurs non étatiques** impliqués dans l'éducation

L'évaluation de l'utilisation croissante de la **technologie dans l'éducation** du point de vue des droits de l'Homme.

Le développement de cadres juridique et politique en réponse au lien entre **le changement climatique et le droit à l'éducation**, à la fois en termes d'impact et de solutions.

Nous avons travaillé sur les trois premiers thèmes (EPPE, éducation publique et acteurs non étatiques et enseignement supérieur) depuis quelques années. Les deux suivants (technologie dans l'éducation et changement climatique) sont de nouveaux domaines de travail.

Il est important de souligner que ces domaines sont interdépendants et que nous cherchons à établir des liens entre eux. Par exemple, notre travail sur l'EPPE et l'enseignement supérieur inclura les questions de privatisation et de commercialisation, l'utilisation de la technologie dans l'éducation et le changement climatique. En outre, ces domaines recoupent d'autres dimensions essentielles du droit à l'éducation, telles que l'accès, la qualité et le financement. **L'égalité entre les hommes et les femmes sera intégrée dans l'ensemble de nos travaux.**

Dans tous ces domaines, **nous accorderons une attention particulière aux migrants**. Les multiples crises mondiales poussent un nombre croissant d'enfants et de jeunes à se déplacer au-delà des frontières de leur pays d'origine, ce qui a des conséquences majeures sur leur droit à l'éducation. Nous avons entamé des recherches sur les sans-papiers âgés de plus de 16 ans et nous étendrons ce travail dans les années à venir.

La surveillance du droit à l'éducation restera au cœur de notre travail. Nous continuerons à développer des guides de suivi thématiques et à fournir la formation et le soutien technique nécessaires à leur utilisation.

”

“RTE a l'excellente réputation d'agir comme un petit catalyseur, puissant et ciblé, qui développe un nouveau narratif et ancre concrètement une vision des droits de l'Homme de l'éducation. Sa capacité à clarifier, interpréter et appliquer le droit national et international en soutien au droit à l'éducation est hors pair. RTE est un élément essentiel et unique du champ des droits de l'Homme.”

Michael Gibbons

Chercheur en résidence,
International Training and
Education Programme (ITEP),
Université américaine

La consolidation de notre travail actuel

Les trois domaines suivants consolident l'héritage de ces dernières années et s'appuient sur les changements que nous avons mis en place dans les domaines de l'éducation et de la protection de la petite enfance, de l'enseignement supérieur et de l'implication des acteurs non étatiques dans l'éducation. Au cours des trois prochaines années, nous nous appuierons sur ce que nous avons réalisé jusqu'à présent en approfondissant nos efforts et en élargissant notre travail et notre collaboration avec nos partenaires. Notre constance dans ces domaines est particulièrement importante compte tenu du temps nécessaire à la mise en œuvre des changements législatifs et politiques aux niveaux international et national. Nous expliquons ci-dessous pourquoi nous continuerons à travailler dans ces domaines, les changements que nous souhaitons voir se produire et ce que nous prévoyons de faire dans les années à venir, tout en rappelant les résultats obtenus à ce jour.

Éducation et protection de la petite enfance (EPPE)

Pourquoi nous travaillons sur cette question

L'éducation et la protection de la petite enfance (EPPE) jettent les bases de l'exercice du droit à l'éducation tout au long de la vie. Elles sont essentielles à un développement cognitif, physique et social sain, et renforcent la résilience des enfants et de leurs communautés au sens large. C'est aussi un puissant facteur d'équité qui peut améliorer les résultats scolaires des enfants les plus défavorisés, en rendant les systèmes plus équitables et en améliorant leur fonctionnement.

Malgré ce potentiel, quelque 35 millions d'enfants sur les 137 millions de moins de cinq ans dans le monde n'ont reçu aucune éducation préscolaire.

En outre, la privatisation et la commercialisation rampantes, associées à une faible réglementation des acteurs privés, exacerbent encore les inégalités au détriment des plus vulnérables, marginalisés et défavorisés.

Enfin, malgré ce contexte et le besoin évident, les engagements juridiques, politiques et financiers mondiaux en faveur de l'EPPE sont insuffisants, avec 40 % des pays n'allouant que 2 % du budget total de l'éducation à cette étape cruciale de l'éducation et du développement. Cette situation ne fait qu'accentuer les inégalités en matière d'accès et de qualité de l'EPPE, les enfants les plus défavorisés étant les plus touchés.

Ce que nous voulons voir

- La reconnaissance, la protection, la mise en œuvre et l'application des droits à l'EPPE, y compris l'enseignement préscolaire gratuit.
- Une EPPE de qualité, gratuite et inclusive, accessible à toutes et tous



Ce que nous ferons

- Analyser et clarifier le droit international en matière de droits de l'Homme et d'autres cadres politiques relatifs aux droits à l'éducation et à la protection de la petite enfance.
- Influencer et contribuer au développement du cadre international des droits de l'Homme afin de reconnaître plus clairement et explicitement les droits à l'éducation et à la protection de la petite enfance, notamment le droit à au moins une année d'enseignement préscolaire gratuit et de qualité.
- Plaider pour une meilleure mise en œuvre des droits à l'EPPE et demander des comptes en soutenant les militants de l'éducation avec des outils, des formations et une assistance technique pour surveiller l'EPPE du point de vue des droits de l'Homme.



Notre impact à ce jour

- **Influencer les organisations intergouvernementales pour qu'elles plaident en faveur du renforcement du cadre juridique international de l'EPPE :** nous avons joué un rôle clé en veillant à ce que les questions relatives au cadre juridique soient incluses dans l'agenda du programme de l'UNESCO. Les principaux résultats sont les suivants :
 1. L'inclusion d'un cadre normatif comme l'un des cinq objectifs de la stratégie de partenariat mondial de l'UNESCO pour la petite enfance.
 2. Facilitation du processus de rédaction collective du rapport thématique de l'UNESCO sur le renforcement du cadre juridique international, dont nous sommes co-auteurs.
 3. Co-organisation d'un événement parallèle à la deuxième Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'éducation et la protection de la petite enfance (WCECCE) sur le développement et le renforcement du cadre juridique des droits à l'éducation et à la protection de la petite enfance, en collaboration avec l'UNESCO et d'autres organisations de la société civile. Cet événement a contribué à ce que la Déclaration de Tachkent fasse référence à la nécessité de cadres juridique et politique solides aux niveaux national et international.
- **Plaider pour que la rapporteuse spéciale des Nations unies promeuve l'EPPE comme une question clé :** Nous travaillons constamment avec la rapporteuse spéciale des Nations unies sur le droit à l'éducation, notamment par le biais d'un engagement public, de soumissions officielles, de contributions régulières et de contributions d'experts pour informer ses rapports au Conseil des droits de l'Homme et à l'Assemblée générale des Nations unies. Nous avons notamment contribué à son rapport sur les migrants et à celui sur l'EPPE.
- **Mise en place d'un partenariat mondial pour un plaidoyer commun :** nous avons créé et continuons à animer un groupe de travail sur le plaidoyer mondial, qui rassemble des OSC, des universitaires, l'UNESCO et le bureau du rapporteur spécial des Nations unies sur le droit à l'éducation, afin de plaider conjointement pour le renforcement du cadre juridique international sur l'EPPE.



Enseignement supérieur

Pourquoi nous travaillons sur cette question

L'enseignement supérieur est trop souvent dissocié du droit à l'éducation

Il existe des discriminations inacceptables et d'énormes inégalités dans l'enseignement supérieur qui perpétuent les inégalités dans la société (sur le marché du travail et dans les positions de pouvoir).

La privatisation et la commercialisation de l'enseignement supérieur et l'endettement des étudiants sont des problèmes majeurs.

La liberté académique et la qualité de l'enseignement supérieur sont menacées, alors qu'elles sont essentielles pour une société saine et durable.

Ce que nous voulons voir

- **La reconnaissance, la protection, la mise en œuvre et l'application du droit à l'enseignement supérieur.**
- **Un enseignement supérieur de qualité, gratuit et inclusif.**
- **La protection de la liberté académique.**

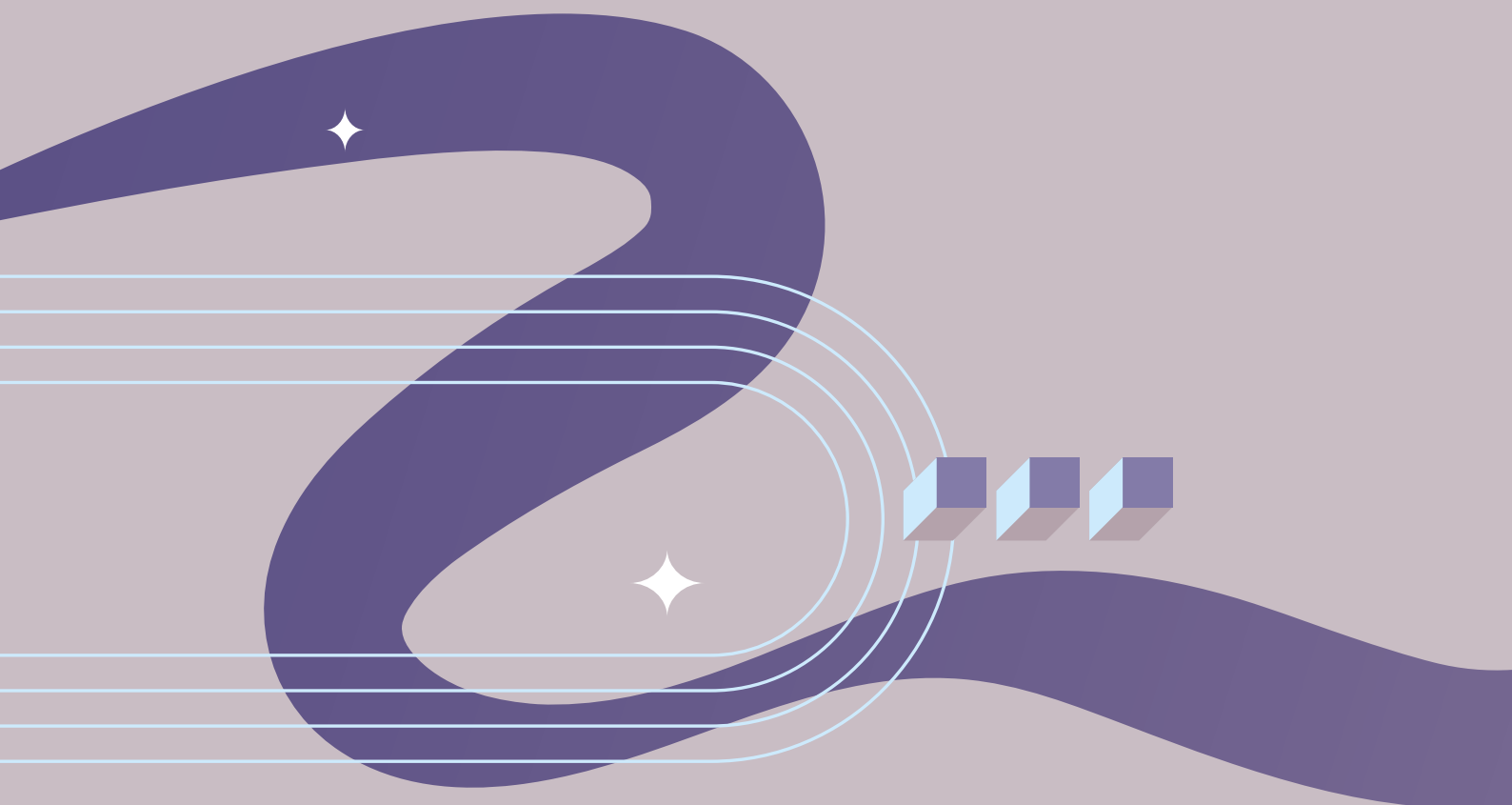
Ce que nous ferons

- **Attirer l'attention sur et dénoncer** les inégalités persistantes dans l'enseignement supérieur. Plaider pour la réalisation du droit à l'enseignement supérieur, en particulier le financement d'un enseignement supérieur gratuit, donnant la priorité aux étudiants les plus défavorisés.
- **Travailler avec les décideurs politiques au niveau international pour s'assurer que le droit à l'éducation est au cœur de toute politique sur l'enseignement supérieur.**
- **Fournir des ateliers et un appui technique aux partenaires pour surveiller et soumettre des rapports sur la réalisation du droit à l'enseignement supérieur**, en particulier en ce qui concerne les inégalités et le coût.
- **S'engager auprès des étudiants** en leur fournissant les connaissances et les outils nécessaires pour utiliser le droit et les mécanismes des droits de l'Homme afin de renforcer leur travail de plaidoyer.

Notre impact à ce jour



- **Nous avons clarifié le cadre juridique international relatif à l'enseignement supérieur**, notamment en rédigeant avec l'UNESCO un document d'orientation intitulé "Right to Higher Education : Unpacking the international normative framework in light of current trends and challenges"
- En outre, en reconnaissance de notre capacité spécifique à garantir que la perspective des droits de l'Homme soit au centre des débats sur l'éducation, **nous avons réussi à introduire une approche basée sur les droits de l'Homme dans les débats sur l'enseignement supérieur** lors de multiples événements et forums, par exemple lors d'une table ronde que nous avons dirigée lors de la Conférence mondiale de l'UNESCO sur l'enseignement supérieur, et la facilitation de discussions multilingues avec des universitaires et des OSC sur la privatisation de l'enseignement supérieur du point de vue des droits de l'Homme.
- Pendant cinq ans, **nous avons travaillé sur un projet, qui a été primé, avec plusieurs groupes d'étudiants, pour améliorer leur capacité à surveiller et à documenter les violations du droit à l'enseignement supérieur**. L'objectif de ce projet était également de sensibiliser et de développer des outils et des recherches sur des questions spécifiques liées au droit à l'enseignement supérieur en France, telles que les inégalités, le lieu d'origine et l'impact de la Covid-19 sur l'enseignement supérieur.
- **Nous avons développé un guide pour appuyer la surveillance des inégalités dans l'accès et la participation à l'enseignement supérieur du point de vue des droits de l'Homme, accessible à des non-juristes**. Ce guide a été largement salué par les universitaires et les groupes d'étudiants, et est déjà utilisé par des organisations partenaires et des particuliers au Pakistan, au Cameroun et en Côte d'Ivoire.



Le droit à l'éducation publique et la régulation des acteurs non étatiques impliqués dans l'éducation



Pourquoi nous travaillons sur cette question

Le renforcement des systèmes d'éducation publique est essentiel à la réalisation du droit à l'éducation pour toutes et tous, fondé sur les droits à l'égalité et à la non-discrimination.

La privatisation et la commercialisation croissantes de l'éducation constituent une menace sérieuse pour la réalisation du droit à l'éducation.

Il est nécessaire de réglementer et de contrôler l'implication des acteurs privés dans l'éducation sur la base des droits de l'Homme.

Les Principes d'Abidjan, adoptés en 2019 et largement reconnus par les organismes de défense des droits de l'Homme, doivent être appliqués

Ce que nous voulons voir

- Que toute personne puisse jouir du droit à l'éducation indépendamment de sa situation ou de ses circonstances, en particulier de sa capacité à payer.
- La reconnaissance et la mise en œuvre du droit à une éducation publique, gratuite, inclusive et de qualité
- Les acteurs non étatiques impliqués dans l'éducation agir dans le respect des droits de l'Homme.
- Les Principes d'Abidjan utilisés et appliqués par les États, y compris les juges, les OSC, les universitaires et les organisations intergouvernementales.

Ce que nous ferons

- **Promouvoir** les principes d'Abidjan et **fournir une formation et un soutien technique** pour leur utilisation et leur application.
- **Etablir des rapports** sur l'impact de la privatisation et de la commercialisation de l'éducation sur la réalisation du droit à l'éducation
- **Plaider** pour la protection et la mise en œuvre du droit à l'éducation publique.
- **Soutenir les acteurs de la société civile, y compris les étudiants, pour surveiller et soumettre des rapports sur l'impact de la privatisation et de la commercialisation du droit à l'éducation**, et sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois et politiques qui garantissent une éducation gratuite, inclusive, de qualité et publique, et qui réglementent les acteurs non étatiques impliqués dans l'éducation.
- **Travailler avec les partenaires des réseaux existants** (le consortium sur la privatisation de l'éducation et les droits de l'Homme, le réseau francophone contre la marchandisation de l'éducation) pour traiter cette question collectivement.

Notre impact à ce jour

- **Nous avons joué un rôle de premier plan dans l'élaboration des Principes d'Abidjan, qui ont considérablement fait progresser la compréhension du cadre international des droits de l'Homme applicable à l'implication croissante des acteurs non étatiques dans l'éducation.** Adoptés en 2019 à l'issue d'un vaste processus de consultation et de rédaction, ces principes sont devenus un document de référence sur le droit à l'éducation, reconnu par les organes internationaux et régionaux de défense des droits de l'Homme et utilisés par les universitaires, les organisations intergouvernementales, les magistrats et les acteurs de la société civile.
- **Nous avons surveillé et soumis des rapports sur l'impact de la privatisation et de la commercialisation de l'éducation sur le droit à l'éducation.** Cela a conduit les organes de traités des Nations unies à formuler des recommandations pour répondre aux préoccupations en matière de droits de l'Homme soulevées par ce phénomène, notamment en ce qui concerne les obligations extraterritoriales des États. Au Royaume-Uni, cela a donné lieu à une enquête parlementaire.
- **Nous avons plaidé pour la protection de l'éducation publique et dénoncé la commercialisation de l'éducation** dans le cadre d'un effort collectif de plaidoyer. Cela a conduit la Société financière internationale (SFI) à cesser de financer les prestataires d'éducation à but lucratif de la maternelle à la 12e année (primaire et secondaire).



L'extension de notre travail à de nouveaux domaines

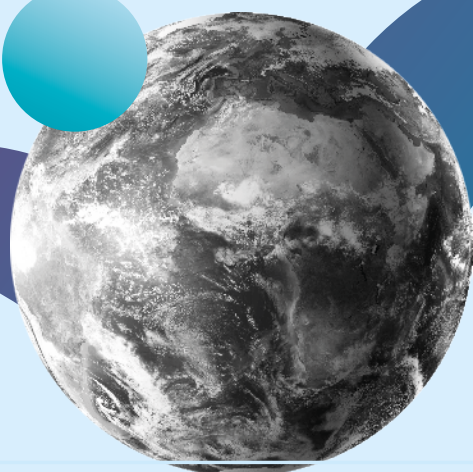
Les questions de l'éducation et du changement climatique et de l'utilisation de la technologie dans l'éducation sont de nouveaux domaines de travail pour lesquels nous développerons des stratégies plus détaillées sur la base d'une cartographie plus complète et d'une analyse plus approfondie. Les paragraphes suivants présentent l'importance de ces domaines et les raisons pour lesquelles nous pensons que nos efforts et notre expertise sont mieux orientés vers eux, suivis d'une première exploration de nos activités et des changements que nous souhaitons voir se produire.



**Éducation et
changement
climatique**



**L'utilisation de la
technologie dans
l'éducation**



Éducation et changement climatique



Pourquoi nous travaillons sur cette question

Le changement climatique est une menace existentielle pour l'humanité, avec des risques croissants et une gravité qui ne fait que s'aggraver d'année en année, alors que les progrès au niveau mondial font cruellement défaut.

Le changement climatique constitue une menace pour l'éducation. Cette menace se manifeste de multiples façons interdépendantes. L'éducation est souvent perturbée à la suite de catastrophes naturelles liées au changement climatique, les bâtiments scolaires étant détruits ou endommagés, et les infrastructures scolaires parfois réquisitionnées pour loger temporairement les personnes dont les habitations ont été endommagées ou détruites. Le changement climatique peut entraîner une augmentation de la pauvreté, qui est l'une des causes de l'abandon scolaire. Lorsque les communautés locales sont dévastées par des changements climatiques qui rendent leurs moyens de subsistance non viables ou leurs abris précaires, les gens sont contraints de se déplacer, généralement à l'intérieur du pays dans un premier temps, ce qui exerce une pression sur différents aspects du système éducatif régional. Les déplacements forcés ont un impact sur l'insécurité, la protection et donc la capacité d'apprentissage.

L'éducation est une clé pour un changement à long terme du système en relation avec le climat. Grâce à l'éducation, les enfants et les jeunes peuvent être dotés des outils et des ressources nécessaires pour apporter des changements positifs et durables afin de protéger la planète. Les systèmes éducatifs doivent s'adapter et se transformer pour répondre aux défis du changement climatique.

Ce que nous voulons voir

La protection, la mise en œuvre et la réalisation du droit à l'éducation pour les personnes touchées par le changement climatique, en particulier les groupes les plus marginalisés, notamment par l'adoption de lois et de politiques visant à assurer la continuité de l'éducation en cas de fermeture d'écoles et/ou de déplacements climatiques, et à remédier aux inégalités dues à l'impact du changement climatique sur le droit à l'éducation.

Les systèmes éducatifs réduire leurs impacts sur le changement climatique et l'aborder dans leurs programmes en conformité avec les **droits de l'Homme, notamment par l'adoption de lois et de politiques.**

L'utilisation de la technologie dans l'éducation



Pourquoi nous travaillons sur cette question

La technologie remodèle notre monde. **L'utilisation croissante de la technologie dans l'éducation, en particulier après la pandémie, transforme profondément l'éducation** - ces nouvelles technologies comprennent l'intelligence artificielle, les cours en ligne ouverts et massifs (MOOC), l'apprentissage automatique, l'apprentissage scénarisé via les tablettes des enseignants et la vidéosurveillance des salles de classe.

Si ces évolutions peuvent être l'occasion d'améliorer la qualité de l'éducation, elles soulèvent également des questions d'éthique et de droits de l'Homme, telles que la violation de la vie privée des étudiant·e·s, les restrictions d'accès à l'information et à la connectivité, les inégalités d'accès à l'éducation numérique, les intérêts commerciaux qui peuvent entrer en conflit avec le droit à l'éducation, les problèmes de santé dus à l'utilisation intensive d'écrans et/ou au manque de contacts sociaux, l'atteinte à la qualité de l'éducation avec l'enseignement en ligne qui remplace les enseignant·e·s.

Les technologies éducatives (EdTech) doivent être développées et utilisées dans le respect des droits de l'Homme ainsi que des objectifs de l'éducation tels que définis par les standards des droits de l'Homme ; des cadres juridiques et politiques doivent également être développés pour protéger les droits des étudiant·e·s et des enseignant·e·s.

Ce que nous voulons voir

- Les EdTech information et de la communication développées et utilisées dans le respect des droits de l'Homme
- La reconnaissance, la protection, la mise en œuvre et l'application des droits des étudiant·e·s et des enseignant·e·s.
- Les États adoptent des lois et des politiques qui :
 - * luttent contre les inégalités dans l'accès à l'éducation numérique
 - * protègent les droits des étudiant·e·s et des enseignant·e·s. y compris le droit à la vie privée et le droit d'accès à l'information
 - * protègent le droit à l'éducation contre la commercialisation
 - * assurent une éducation de qualité y compris lorsque la technologie est utilisée

Ce que nous ferons pour avancer la réalisation des droits en relation avec la technologie dans l'éducation et le changement climatique

- **Informersur** ces questions du point de vue des droits de l'Homme **et mener des recherches**, en fournissant une analyse juridique du cadre juridique national et international existant, et en formulant des recommandations pour de nouveaux développements.
- **Plaider** pour que ces questions soient abordées sous l'angle des droits de l'Homme dans les instruments juridiques et politiques internationaux.
- Développer des outils pour **suivre ces questions du point de vue des droits de l'Homme** et fournir un soutien technique aux acteurs de la société civile, y compris les jeunes, pour suivre et rendre compte de l'utilisation des technologies dans l'éducation et des questions liées à l'éducation et au changement climatique du point de vue des droits de l'Homme, ainsi que sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'application des lois et des politiques.



Comment saurons-nous que nous avons atteint nos objectifs dans tous les domaines thématiques



Les rapporteurs spéciaux des Nations unies, en particulier la rapporteuse spéciale des Nations unies sur le droit à l'éducation, aborderont ces questions dans leurs rapports.



Les États défendront ces questions en adoptant une approche fondée sur les droits de l'Homme au niveau international.



Les organes de traités des Nations unies souligneront ces questions dans leurs observations finales et, le cas échéant, dans leurs décisions et observations générales.



Les acteurs de la société civile, y compris les jeunes et les étudiant·e·s, surveilleront, soumettront des rapports et défendront ces questions du point de vue des droits de l'Homme, en demandant aux États de rendre des comptes.



Le Conseil des droits de l'Homme abordera ces questions dans ses résolutions, en particulier dans la résolution sur le droit à l'éducation.



Les universitaires incluront la perspective des droits de l'Homme lorsqu'ils effectueront des recherches sur ces questions.



L'UNESCO et d'autres organisations intergouvernementales aborderont ces questions sous l'angle des droits de l'Homme dans le cadre de l'élaboration de nouveaux instruments juridiques et politiques sur le droit à l'éducation, ainsi que dans le cadre de débats et de déclarations politiques.



Des **réseaux d'acteurs divers** travailleront en collaboration pour faire progresser la réalisation du droit à l'éducation, avec des objectifs spécifiques dans chaque domaine thématique.



Comment nous mettrons en œuvre notre stratégie

Nous nous appuierons sur notre équipe actuelle, agile, multiculturelle et réactive, composée de quatre personnes dévouées qui apportent des compétences, des expériences et des perspectives diverses et multiples, et qui sont capables de travailler en anglais, en français et en espagnol.

Notre objectif est **d'élargir l'équipe** afin de renforcer nos capacités dans tous les domaines thématiques, tout en conservant la possibilité de répondre aux demandes spécifiques de nos partenaires. Actuellement basés en Inde, au Royaume-Uni et en France, nous cherchons à étendre notre représentation dans d'autres régions.

Nous nous appuierons également sur le **soutien de notre bureau exécutif et de notre réseau de conseillers.** Nous recruterons de nouveaux membres du bureau exécutif et de nouveaux conseillers pour nous aider à piloter la mise en œuvre de cette stratégie et à élargir l'impact et la portée de notre organisation.

Nous augmenterons notre budget, diversifierons notre financement et explorerons de nouveaux modèles économiques pour assurer notre durabilité. Nous chercherons un équilibre entre le financement de base, qui soutient la mise en œuvre de la stratégie dans son ensemble, et le financement de projets pour mener à bien des activités spécifiques dans chaque domaine thématique.

Nous suivrons nos progrès et notre impact et réévaluerons continuellement l'orientation de notre travail, en nous adaptant et en introduisant des changements si nécessaire. Nous réfléchirons en permanence à notre rôle en tant qu'experts des droits de l'Homme dans le domaine de l'éducation et, plus généralement, en tant qu'organisation internationale de la société civile, car le contexte dans lequel nous travaillons continue d'évoluer.

Nous continuerons à veiller au bien-être du personnel de RTE dans le cadre de cette stratégie ambitieuse.





Droit à l'éducation

A decorative wavy line in shades of blue and teal, featuring white stars and plus signs.

NUMÉROS DE L'ASSOCIATION :

Angleterre et Pays de Galles : 1173115

France : W751261694



WEB



FACEBOOK



TWITTER



INSTAGRAM



LINKEDIN



EMAIL